

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR DESODORISANT NATURE BOCAGE**CODE PRODUIT : **A.408****RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE****1.1. Identificateur de produit :**

Nom du produit : **AIRFLOR DESODORISANT NATURE Bocage**
Code produit : **A.408**
Conditionnement : **Carton de 6 flacons vapo de 250 mL**
Type de produit : **Mélange liquide**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisations identifiées : Utilisation professionnelle.
Désodorisant d'ambiance d'intérieur.
Utilisations déconseillées : Pas de données disponibles.

1.3. Renseignement concernant le fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité :

Producteur/Fournisseur : **L'ARTISANERIE « ENTREPRISE ADAPTEE »**
Adresse : 74 avenue du Général de Gaulle
CS20096
18203 Saint Amand Montrond
Tel : +33. (0)2.48.63.71.00
Fax : +33. (0)2.48.96.72.26
E-mail : lartisanerie@apei.asso.fr
Site internet : www.apei.asso.fr
Personne de contact : lartisanerie@apei.asso.fr / +33. (0)2.48.63.71.00

1.4. Numéro d'appel d'urgence :

INRS/ORFILA : +33. (0)1.45.42.59.59

RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1. Classification du mélange :****2.1.1. Classification selon règlement CE n°1272/2008 modifié (CLP)**

Flam Liq. 2 ; H225
Skin Sens. 1A ; H317
Eye Irrit 2 ; H319
Le texte intégral des catégories de danger et des phrases H est repris dans la Rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage :**2.2.1. Étiquetage selon Règlement CE n°1272/2008 modifié (CLP)****DANGER**

Contient : (R)-p-mentha-1,8-diene, Pin-2(10)-ene, Citral, Acétyl cédrène, Isoeugénol.

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P403+P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 : Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale relative aux déchets dangereux.

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR DESODORISANT NATURE BOCAGE**

 CODE PRODUIT : **A.408**
2.3. Autres dangers :
Propriétés PBT/vPvB (Annexe XIII) :

Le produit ne possède pas de propriétés PBT / vPvB.

Ingrédients soumis à autorisation (Annexe XIV) :

Le produit ne contient pas d'ingrédients soumis à autorisation.

Autres :

Utiliser avec précaution en cas de sensibilité aux parfums.

Utiliser des désodorisants ne dispense pas de suivre de bonnes pratiques d'hygiène.

Aérer la pièce après utilisation.

RUBRIQUE 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS
3.1. Substances :

Non concerné.

3.2. Mélanges :

Nom substance	Identifiants	Classification CLP	Concentration (%)
Éthanol	CAS N° : 64-17-5 CE N° : 200-278-6 ID N° : 603-002-00-5 REACH N° : 01-2119457610-43	Flam Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319 (C >= 50%)	50 =< C < 100
Hydrocarbures en C ₉₋₁₆ , hydrotraités, désaromatisés	CAS N° : 93763-35-0 CE N° : 297-854-1 ID N° : 649-429-00-0 REACH N° : --	Asp Tox. 1 ; H304	1 =< C < 5
(R)-p-mentha-1,8-diene	CAS N° : 5989-27-5 CE N° : 227-813-5 ID N° : 601-029-00-7 REACH N° : --	Flam Liq. 3 ; H226 Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410 M Acute = 1 M Chronic = 1	0.1 =< C < 2
Pin-2(10)-ene	CAS N° : 127-91-3 CE N° : 204-872-5 ID N° : -- REACH N° : --	Flam Liq. 3 ; H226 Asp Tox. 1 ; H304 Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1B ; H317 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410 M Acute = 1 M Chronic = 1	0.1 =< C < 1
Linalyl acetate	CAS N° : 115-95-7 CE N° : 204-116-4 ID N° : -- REACH N° : 01-2119454789-19-0001	Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Irrit. 2 ; H319	0.1 =< C < 1
Citral	CAS N° : 5392-40-5 CE N° : 226-394-6 ID N° : 605-019-00-3 REACH N° : --	Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317	0.1 =< C < 1
Acetyl cedrene	CAS N° : 32388-55-9 CE N° : 251-020-3 ID N° : -- REACH N° : --	Skin Sens. 1B ; H317 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410 M Acute = 1 M Chronic = 1	0.1 =< C < 1
Isoeugenol	CAS N° : 97-54-1 CE N° : 202-590-7 ID N° : -- REACH N° : --	Acute Tox. 4 ; H302 Acute Tox. 4 ; H312 Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1A ; H317 (C >= 0.01%) Eye Irrit. 2 ; H319	0.01 =< C < 0.1

Le texte intégral des catégories de danger et des phrases H est repris dans la Rubrique 16.

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR DESODORISANT NATURE BOCAGE**CODE PRODUIT : **A.408****RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS****4.1. Description des premiers secours :****Conseils généraux :**

Amener le sujet hors de la zone dangereuse à l'air frais et l'allonger.

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation :

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

En cas de contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau.

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, etc.

En cas d'irritation, d'éruption cutanée ou de manifestation allergique, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Rincer avec précaution à l'eau pendant 15 minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.

Ne pas faire vomir sauf indication contraire du corps médical.

Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :**En cas d'inhalation :**

L'inhalation de fortes concentrations peut causer une irritation passagère des voies respiratoires, des maux de têtes, des nausées.

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels que l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, affection des reins, du foie et du système nerveux central.

Les symptômes se produiront entre autre sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de connaissance.

En cas de contact avec la peau :

Peut causer une légère irritation cutanée en cas de contact répété ou prolongé.

Peut provoquer une allergie cutanée.

En cas de contact avec les yeux :

Provoque une sévère irritation des yeux.

En cas d'ingestion :

Peut provoquer une dépression du système nerveux central, nausées, vomissements, symptômes semblables à une intoxication par des boissons alcoolisées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Pas de traitement spécifique requis.

RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction :****Moyens d'extinction appropriés :**

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

Combattre les foyers importants avec une mousse résistante à l'alcool.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange :**Produits de combustion dangereux :**

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2).

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion :

NOM DU PRODUIT : AIRFLOR DESODORISANT NATURE BOCAGE**CODE PRODUIT : A.408**

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire.
L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Les vapeurs, avec une source d'ignition, peuvent créer un embrasement instantané.
Pas d'UVCE (explosion de vapeurs en milieu non-confiné).

5.3. Conseil aux pompiers :

Classe d'inflammabilité :

Liquide inflammable.

Protection contre l'incendie :

Porter un appareil de protection respiratoire autonomes isolants.

Procédure spéciale :

Refroidir les emballages à proximité des flammes pour éviter les risques d'éclatement des récipients sous pression.

RUBRIQUE 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipements de protection :

Porter un appareil de protection respiratoire et un équipement de sécurité.

Procédures d'urgence :

À cause des solvants organiques contenus dans le mélange, éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu.

Éloigner les personnes non protégées.

6.1.2. Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Éviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

6.3.1. Moyens appropriés pour le confinement

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant non combustible (terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, sciure, liant universel, neutralisant), dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

6.3.2. Moyens appropriés pour le nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.3.3. Autres informations

Assurer une aération suffisante.

Utiliser du matériel antidéflagrant.

6.4. Référence à d'autres Rubriques :

Voir rubriques 7, 8 et 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Mesure de protection :

Les personnes qui ont des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent en aucun cas manipuler ce mélange.

Éviter le contact du mélange avec la peau et les yeux.

Veiller à une bonne ventilation / aspiration du poste de travail.

Porter les équipements de protection requis avant toute manipulation (voir rubrique 8).

Si possible, utiliser un système de transfert clos.

Mesures pour prévenir un incendie :

Ne pas fumer.

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelles.

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR DESODORISANT NATURE BOCAGE**

 CODE PRODUIT : **A.408**

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Les équipements appropriés pour faire face aux incendies, les déversements et les fuites doivent être facilement accessibles.

Mise à la terre des équipements.

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.

Mesures pour prévenir la génération d'aérosols et de poussières :

Éviter la formation des aérosols.

Mesures pour protéger l'environnement :

Éviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Conseil général sur l'hygiène des travailleurs :

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :
Mesures techniques et conditions de stockage :

Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants.

Stocker le produit sur rétention adaptée.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Matériaux d'emballage :

N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour le produit.

Ne conserver que dans les emballages d'origine.

Matières compatibles : acier inoxydable, titane, bronze, fonte, carbone, polypropylène, néoprène, nylon, céramique, verre.

Matières incompatibles : caoutchouc naturel, PVC, méthyl-méthacrylate plastics, polyamides, zinc, laiton, aluminium sous certaines conditions.

Conditions requises pour l'espace de stockage et les contenants :

Stocker au frais et au sec dans des emballages bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Classe de stockage :

Inflammable.

Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Voir rubrique 1.

RUBRIQUE 8. CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE
8.1. Paramètres de contrôle :
8.1.1. Exposition du travailleur

Nom du composant	N° CAS	VLE / VME	DNEL / DMEL
Ethanol	64-17-5	VME : 1 000 ppm / 1 900 mg/m ³ VLE : 5 000 ppm / 9 500 mg/m ³	DNEL : Inhalation court terme local : 1 900 mg/m ³ / 1 000 ppm Inhalation long terme systémique : 950 mg/m ³ / 500 ppm Cutanée long terme systémique : 343 mg/kg/j
Linalyl acetate	115-95-7	--	DNEL travailleur : Cutanée court terme local : 8 mg/cm ² Cutanée long terme systémique : 2.5 mg/kg/j Cutanée long terme local : 8 mg/cm ² Inhalation long terme systémique : 2.75 mg/m ³

Sources : INRS, FDS fournisseurs

8.1.2. Exposition de l'environnement

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR DESODORISANT NATURE BOCAGE**

 CODE PRODUIT : **A.408**

Nom du composant	N° CAS	PNEC
Ethanol	64-17-5	Eau douce : 0.96 mg/L Eau de mer : 0.79 mg/L Sédiment d'eau douce : 3.6 mg/kg dw Sédiment marin : 2.9 mg/kg dw Sol : 0.63 mg/kg dw Oral : 0.72 g/kg d'aliment.
Linalyl acetate	115-95-7	Eau douce : 0.011 mg/L Eau de mer : 0.0011 mg/L Sédiment d'eau douce : 0.609 mg/kg Sédiment marin : 0.0609 mg/kg Sol : 0.115 mg/kg Eau à rejet intermittent : 0.11 mg/L STEP : 10 mg/L

Source : FDS fournisseurs

8.2. Contrôles de l'exposition :

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Mesures liées à la substance/mélange :

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.

Mesures structurelles :

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Mesures organisationnelles :

Respecter les mesures de sécurité usuelle pour l'utilisation des produits chimiques.

Favoriser la mise en place de mesures de protection collectives par rapport aux mesures de protection individuelle.

Mesures techniques :

Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage / antidéflagrant.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Assurer une ventilation adéquate surtout dans les endroits clos.

8.2.2. Mesures de protection individuelle



Protection respiratoire :

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

En cas de risque d'exposition au-delà des VME, port obligatoire d'un équipement individuel de protection respiratoire.

Utiliser des appareils conformes à une norme approuvée.

Filtre AX.

Attention, les filtres ont une durée d'utilisation limitée.

Protection de la peau (mains/corps) :

Vêtements de travail protecteurs.

Gants de protection imperméables (Norme EN 374).

Se référer aux informations sur les résistances chimiques de chaque gant et mener un essai préalable pour déterminer si le gant est adapté aux conditions d'utilisation réelles.

Changer régulièrement les gants.

Choisir du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation : Butylcaoutchouc, caoutchouc nitrile.

Le choix des gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux / du visage :

Lunettes de protection hermétiques (EN 166).

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR DESODORISANT NATURE BOCAGE**CODE PRODUIT : **A.408**

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Risques thermiques :

Pas de données disponibles.

Mesures d'hygiène :

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus, stocker dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

8.2.3. Mesures de protection de l'environnement**Mesures liées à la substance/mélange :**

Ne pas rejeter dans l'environnement.

Mesures d'instruction :

Informier l'utilisateur des mesures de prévention.

Mesures organisationnelles :

Empêcher tout écoulement dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols et soubassements.

Mesures techniques :

L'élimination devra être effectuée par un récupérateur agréé.

Stocker le produit sur rétention adaptée.

RUBRIQUE 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :**

État physique :	Liquide
Couleur :	Jaune clair à limpide
Odeur :	Caractéristique
pH :	Non applicable
Point / intervalle d'ébullition :	vers 80°C
Point / Intervalle de fusion :	< 0°C
Point d'éclair :	13°C (coupelle fermée)
Taux d'évaporation :	Pas de données disponibles
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non concerné
Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité :	Pas de données disponibles
Limites supérieures / inférieures d'explosivité :	Éthanol : - Limite inférieure : 3.3% - Limite supérieure : 15%
Pression de vapeur :	Éthanol : 5.85 kPa à 20°C
Densité de vapeur :	1.59 (air : 1)
Densité relative :	0.8 kg/L à 20°C
Solubilité :	Soluble dans l'eau Soluble dans les alcools
Coefficient de partage n-octanol / eau :	Pas de données disponibles
Température d'auto-inflammabilité :	250°C
Température de décomposition :	Pas de données disponibles
Viscosité :	Faible à 20°C
Propriétés explosives :	Pas de données disponibles
Propriétés comburantes :	Non concerné

9.2. Autres informations :

Pas d'autres données disponibles.

RUBRIQUE 10. STABILITE ET REACTIVITE

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR DESODORISANT NATURE BOCACHE**CODE PRODUIT : **A.408****10.1. Réactivité :**

Pas de données disponibles.

10.2. Stabilité chimique :

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (rubrique 7).

Conservation : 1 an à l'abri de l'air, de la lumière et de la chaleur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses :

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que Monoxyde et dioxyde de carbone, fumée, oxyde d'azote.

10.4. Conditions à éviter :

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours, etc.) sera banni des locaux.

Éviter :

- L'accumulation de charges électrostatiques ;
- L'échauffement ;
- La chaleur ;
- Des flammes et surfaces chaudes ;
- Des températures proches du point d'éclair (rubrique 9)
- Des sources directes de chaleur.

10.5. Matières incompatibles :

Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux :

La décomposition thermique peut dégager / former :

- Monoxyde de carbone (CO) ;
- Dioxyde de carbone (CO₂).

RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques :****11.1.1. Toxicité aiguë :**

Non classé (Absence de données).

11.1.2. Corrosion / Irritation de la peau :

D'après les données disponibles sur les composants :

Produit légèrement irritant pour la peau

(Données fournisseurs).

11.1.3. Lésion oculaire grave / Irritation oculaire :

D'après les données disponibles sur les composants :

Produit sévèrement irritant pour les yeux

(Règle de calcul).

11.1.4. Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

D'après les données disponibles sur les composants :

Contient : (R)-p-mentha-1,8-diene, Pin-2(10)-ene, Citral, Acétyl cédrène, Isoeugénol.

Produit sensibilisant pour la peau

(Règle de calcul).

11.1.5. Mutagénicité sur les cellules germinales :

Pas de données disponibles.

11.1.6. Cancérogénicité :

Pas de données disponibles.

11.1.7. Toxicité pour la reproduction :

Pas de données disponibles.

11.1.8. Résumé de l'évaluation des propriétés CMR :

Non classé (Absence de données).

11.1.9. Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique :

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR DESODORISANT NATURE BOCAGE**CODE PRODUIT : **A.408****11.1.10. Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée :**

Non classé (Absence de données).

11.1.11. Danger par aspiration :

D'après les données disponibles sur les composants :

Pas d'effet attendu

(Données fournisseurs).

Information sur les voies d'exposition probables :

La voie d'exposition probable dans le cadre d'un usage normal du produit est la voie cutanée et respiratoire.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Voir rubrique 4.

Effets différés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte ou de longue durée :

Voir rubrique 4.

Effets interactifs :

Pas de données disponibles.

Autres informations :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**12.1. Toxicité :****Toxicité aiguë :**

D'après les données disponibles sur les composants :

Produit non classé

(Règle de calcul).

Poissons :

Pas de données disponibles.

Crustacés :

Pas de données disponibles.

Algues / Plantes

Pas de données disponibles.

aquatiques :

Autres organismes :

Pas de données disponibles.

Toxicité chronique :

D'après les données disponibles sur les composants :

Produit non classé

(Règle de calcul).

12.2. Persistance et dégradabilité :

Le produit contient plus de 80% de composant (Éthanol) considéré comme « Facilement biodégradable » (Données fournisseur).

12.3. Potentiel de bioaccumulation :

Le produit contient plus de 80% de composant (Éthanol) considéré comme « Non potentiellement bioaccumulable » (Données fournisseur).

12.4. Mobilité dans le sol :

Le produit contient plus de 80% de composant (Éthanol) considéré comme « Très peu absorbé par les sols et sédiments » (Données fournisseur).

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :

D'après les données disponibles sur les composants :

Le produit ne possède pas de propriétés PBT / vPvB telles que définies à l'Annexe XIII du règlement CE n°1907/2006 modifié (REACH).

12.6. Autres effets néfastes :

Pas d'autres données disponibles.

RUBRIQUE 13. CONSIDERATION RELATIVES A L'ELIMINATION**13.1. Méthode de traitement des déchets**

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR DESODORISANT NATURE BOCAGE**CODE PRODUIT : **A.408****13.1.1. Élimination du produit / de l'emballage**

Ne doit pas être évacué avec les déchets ménagers.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Pour la manipulation des déchets, prendre les précautions définies aux rubriques 7 et 8.

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Classification des dangers :

H3-A : Facilement inflammable

H4 : Irritant

H13 : Sensibilisant

Code nomenclature (Code de l'environnement, art. R541-8, annexe II) :

15.01.10* : Emballages et déchets d'emballage (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément) / Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.

13.1.2. Informations pertinentes sur le traitement des déchets

Pas de données disponibles.

13.1.3. Informations pertinentes sur l'élimination des eaux usées

Pas de données disponibles.

13.1.4. Autres recommandations pour l'élimination

Vider complètement le récipient.

Conserver l'étiquette sur le récipient.

RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADNOR / IMDG / ICAO / IATA

14.1. Numéro ONU :

1993

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies :

UN 1993, LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Éthanol), 3, II, 2 (D/E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport :**Classe de danger :**

3

Étiquette de danger :**14.4. Groupe d'emballage :**

Groupe d'emballage II.

14.5. Dangers pour l'environnement :

Non concerné.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :**14.6.1. Transport par voie terrestre (ADR) :**

Code de classification : F1

Numéro d'identification du danger : 33

Dispositions spéciales : 274, 601, 640C



Quantités limitées : 1 L / 30 kg

Instructions d'emballage : P001, IBC02, R001

Disposition pour l'emballage en commun : MP19

Dispositions spéciales de transport :

- Colis : --

NOM DU PRODUIT : AIRFLOR DESODORISANT NATURE BOCAGE**CODE PRODUIT : A.408**

- Vrac : --
- Chargement, déchargement et manutention : --
- Exploitation : S2, S20

Catégorie de transport : 2

Code de restriction en tunnels : D/E

14.6.2. Transport ferroviaire (RID) :

Pas de données disponibles.

14.6.3. Transport fluvial (ADN/ADNR) :

Pas de données disponibles.

14.6.4. Transport aérien (ICAO/IATA) :

Pas de données disponibles.

14.6.5. Mesures à prendre en cas d'urgence ou d'accident :

- Se mettre à l'abri ;
- Se tenir à l'écart des zones basses ;
- Actionner le système de freinage, couper le moteur et déconnecter la batterie en actionnant le coupe-circuit, s'il existe ;
- Éviter les sources d'inflammation, en particulier ne pas fumer ni utiliser une cigarette électronique ou un dispositif semblable ni allumer un quelconque équipement électrique ;
- Informer les services d'urgence appropriés, en leur fournissant autant de renseignements que possible sur l'incident ou l'accident et sur les matières en présence ;
- Revêtir le boudier fluorescent et mettre en place comme il convient les signaux d'avertissement autoporteurs ;
- Tenir les documents de transport à disposition pour l'arrivée des secours ;
- Ne pas marcher dans les substances répandues au sol ni les toucher et éviter d'inhaler les émanations, les fumées, les poussières et les vapeurs en restant au vent ;
- Là où il est possible de le faire sans danger, utiliser les extincteurs pour neutraliser tout début d'incendie sur les pneus, les freins ou dans le compartiment moteur ;
- Les membres de l'équipage du véhicule ne doivent pas tenter de neutraliser les incendies qui se déclarent dans les compartiments de chargement ;
- Là où il est possible de le faire sans danger, utiliser un équipement de bord pour empêcher les fuites de matières dans l'environnement aquatique ou dans le système d'égout et pour contenir les déversements ;
- Quitter les abords de l'accident ou de la situation d'urgence, inciter les autres personnes sur place à quitter les lieux et suivre les conseils des services d'urgence ;
- Ôter tout vêtement contaminé et tout équipement de protection contaminé après usage et le mettre au rebut de manière sûre.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC :

Non applicable.

RUBRIQUE 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :****15.1.1. Réglementation européenne****Règlement CE n°1907/2006 (REACH) modifié :**

Le produit ne contient aucune substance inscrite dans la Liste Candidate, soumise à autorisation (Annexe XIV) ou à restriction (Annexe XVII).

La Fiche de données de sécurité est conforme à l'Annexe II.

Règlement CE n°1272/2008 (CLP) modifié :

La classification et l'étiquetage du produit est conforme au CLP.

Autres réglementations :

Le produit est un Désodorisant d'ambiance qui fait l'objet d'une démarche volontaire d'étiquetage par la profession des détergents :

- Utiliser avec précaution en cas de sensibilité aux parfums.
- Utiliser des désodorisants ne dispense pas de suivre de bonnes pratiques d'hygiène.
- Aérer la pièce après utilisation.

15.1.2. Réglementation nationale (France)**Maladies professionnelles :**

Éthanol : Tableau des maladies professionnelles n°84

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR DESODORISANT NATURE BOCAGE**

 CODE PRODUIT : **A.408**
Classification française des ICPE :

4331 : Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330.

Autres réglementations :

Pas de données disponibles.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique :

Le produit n'a pas fait l'objet d'évaluation de la sécurité chimique.

RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS
16.1. Procédure employée pour déterminer la classification selon le règlement CE n°1272/2008 (CLP) :

Classification	Justification
Flam Liq. 2 ; H225	Tests réalisés sur le produit
Skin Sens. 1A ; H317 Eye Irrit. 2 ; H319	Règle de calcul
Non classé	Règle de calcul

16.2. Texte intégral des catégories de danger et des phrases H abrégées reporté des Rubriques 2 et 3

Texte abrégé	Texte intégral
Flam Liq. 2 :	Liquide et vapeurs très inflammables de catégorie 2
Flam Liq. 3 :	Liquides inflammables de catégorie 3
Acute Tox. 4 :	Toxicité aiguë de catégorie 4
Asp Tox. 1 :	Danger par aspiration de catégorie 1
Skin Irrit. 2 :	Corrosion cutanée/irritation cutanée de catégorie 2
Skin Sens. 1 :	Sensibilisation cutanée de catégorie 1
Skin Sens. 1A :	Sensibilisation cutanée de catégorie 1A
Skin Sens. 1B :	Sensibilisation cutanée de catégorie 1B
Eye Irrit. 2 :	Lésions oculaires graves/irritation oculaire de catégorie 2
Aquatic Acute 1 :	Danger pour le milieu aquatique, danger aigu de catégorie 1
Aquatic Chronic 1 :	Danger pour le milieu aquatique, danger à long terme de catégorie 1
H225 :	Liquide et vapeurs très inflammable
H226 :	Liquide et vapeurs inflammables
H302 :	Nocif en cas d'ingestion
H304 :	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H312 :	Nocif par contact cutané
H315 :	Provoque une irritation cutanée
H317 :	Peut provoquer une allergie cutanée
H319 :	Provoque une sévère irritation des yeux
H400 :	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 :	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

16.3. Historique des modifications apportées à la Fiche de Données de Sécurité :

Version	Date	Historique des modifications	Rédaction	Approbation
6	23/01/2003	Mise à jour	ARCHEZ CONSEIL	Responsable QHSE
13	17/04/2017	Mise à jour	Sistina conseils	Responsable QHSE

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux indiqués.

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR DESODORISANT NATURE BOCACHE**CODE PRODUIT : **A.408**

Fait par Dossier Central

Visa :

Validé par N.MIALOT Responsable Q.H.S.E.

Visa :